

****Conditions Générales et RGC 2020****

La société B&A Technical Solutions SARL, ci-après dénommée « Technical Solutions », est établie et a son siège à Tanger-Maroc, BD Moulay Smail, Résidence Moulay Ismail N°22, Étage 5, N°19, enregistrée à la Chambre de Commerce de Tanger. Les présentes Conditions Générales :

1. Font partie intégrante de toute offre émise par Technical Solutions et de tout contrat conclu concernant la prestation de services ou la livraison de produits. Si un ou plusieurs articles de ces Conditions Générales sont annulés en tout ou en partie, cela n'affecte en rien l'applicabilité des autres dispositions. Le « Nouveau Règlement 2013 – première révision 2020 », ci-après dénommé « RGC 2020 », s'applique également à tous les travaux réalisés par Technical Solutions. Le RGC 2020 peut être consulté ou téléchargé sur le site www.cnea.ma. En cas de conflit entre les présentes conditions et le RGC 2020, les Conditions Générales de Technical Solutions prévalent.

2. **Offres**

Toutes les offres faites par Technical Solutions sont sans engagement, sauf indication contraire explicite par écrit. Les délais indiqués pour la livraison des services ou des produits sont donnés à titre indicatif et ne sont jamais contraignants, sauf stipulation écrite contraire. Une offre émise par Technical Solutions est valable pour une période maximale de huit (8) semaines après sa date d'émission, sauf indication contraire dans l'offre. L'offre est basée sur les lois et règlements en vigueur au moment de son émission.

3. **Commande**

La commande débute après réception par Technical Solutions d'un exemplaire signé et daté de l'offre par le client, d'une confirmation écrite de commande, ou d'une confirmation de commande accompagnée d'un acompte. Toute modification unilatérale ou ajout apporté par le client à l'offre, tout refus des présentes conditions ou du RGC 2020, ou l'application de ses propres conditions générales, équivaut à un rejet de l'offre et n'entraîne pas de commande valide. Une commande orale n'est acceptée que si le client a reconnu au préalable l'applicabilité des présentes conditions et du RGC 2020. Une commande orale est établie par une confirmation écrite (globale) de Technical Solutions sur la nature et le contenu de la commande.

4. **Prix, tarifs et travaux supplémentaires**

Tous les prix et tarifs indiqués sont en dirhams marocains (ou en euros), hors taxes (TVA) et toute autre imposition légale, sauf indication contraire. En cas de changement légal affectant les salaires ou prix, une révision tarifaire pourra intervenir dès le premier jour du mois suivant ce changement. Technical Solutions se réserve le droit de réviser périodiquement ses tarifs horaires. Une telle révision ne prendra effet qu'après un délai de trois mois à compter du début du contrat. En cas de modification de l'accord initial, les coûts des travaux supplémentaires seront facturés après soumission d'un devis complémentaire par Technical Solutions et

acceptation écrite par le client, aux tarifs en vigueur au moment de l'exécution. En cas de dépassement des prévisions horaires, Technical Solutions informera le client en temps utile afin d'ajuster les prévisions. En l'absence d'accord, Technical Solutions pourra suspendre les travaux, sauf si le dépassement n'est pas imputable au client.

5. ****Paielements****

Technical Solutions adresse ses factures mensuellement au client. Les missions de petite envergure sont facturées à la fin de la prestation. Le règlement doit intervenir dans un délai de 30 jours à compter de la date de facture. En cas de non-paiement dans ce délai, le client est en défaut de plein droit sans mise en demeure, et Technical Solutions peut réclamer des intérêts de retard légaux. Si la créance est transférée, le client devra également payer les frais associés, TVA incluse. Aucun droit de suspension, compensation ou déduction ne peut être invoqué par le client. Les paiements du client sont d'abord imputés sur les frais et intérêts, puis sur le principal, en commençant par les créances les plus anciennes.

6. ****Démarrage de la mission****

Le client garantit que les données (de projet) seront fournies à temps, complètes, à jour et exactes. Tout retard dû au client dans la transmission de ces données est à sa charge. Technical Solutions ne commencera son intervention qu'une fois toutes les données demandées et promises reçues en bonne et due forme. En cas de travail par phases, les mêmes dispositions s'appliquent à chaque phase.

7. ****Assurance Tous Risques Chantier****

Technical Solutions ne souscrit pas d'assurance tous risques pour un chantier. Si le client souscrit une telle assurance, il doit inclure Technical Solutions comme assuré principal dans la police.

8. ****Travaux sur site****

Si Technical Solutions doit effectuer des inspections, suivis ou études sur site, elle est considérée comme autorisée à accéder aux lieux en vertu de l'accord. Le client doit garantir un accès physique effectif aux lieux concernés. Il doit également veiller à ce que les installations nécessaires à l'exécution des travaux soient présentes. Technical Solutions décline toute responsabilité en cas de dommages résultant d'un accès non autorisé ou tardif aux sites, ou d'absence des installations nécessaires.

9. ****Suivi des travaux****

Si Technical Solutions supervise les travaux, cela ne signifie pas, sauf accord explicite, une présence quotidienne continue sur le chantier.

10. ****Responsabilité****

La responsabilité de Technical Solutions est limitée à la nature et à l'étendue définies dans le RGC 2020. Elle est plafonnée au montant versé par l'assurance responsabilité civile de Technical Solutions dans le dossier concerné (50.000 dirhams marocains par sinistre et par année d'assurance), déduction faite de la franchise.

11. ****Force majeure****

Technical Solutions n'est pas responsable des retards ou défauts d'exécution dus à des circonstances échappant à son contrôle. Cela inclut notamment : cas de force majeure, guerre, émeutes, épidémies, actes de vandalisme, grèves, boycotts, pannes, perturbations du trafic ou des réseaux, décisions gouvernementales, pénurie de matières premières, catastrophes naturelles, incendies, etc. Si la situation de force majeure dure plus de soixante (60) jours consécutifs, le client peut résilier le contrat de plein droit, cette résiliation étant assimilée à une annulation sans motif du client.

12. ****Vérification des documents****

Le client doit contrôler dès réception les documents physiques ou supports de données (y compris les plans) transmis par Technical Solutions pour détecter d'éventuels défauts. Si aucun avis écrit n'est donné dans un délai de deux (2) semaines après l'envoi, les documents seront considérés comme complets et conformes, sauf preuve du contraire.

13. ****Confidentialité et utilisation à titre de référence****

Le client et Technical Solutions s'engagent à garder confidentielles toutes les informations échangées dans le cadre de la mission, à les utiliser uniquement pour l'exécution de celle-ci. Technical Solutions se réserve le droit de mentionner la mission comme référence sans autorisation préalable du client.

14. ****Litiges****

Toutes les offres, accords et actes juridiques relatifs à la livraison de services ou produits par Technical Solutions sont régis par le droit marocain. Tout litige sera exclusivement soumis au tribunal civil compétent du ressort de Tanger, sauf accord entre les parties pour une procédure d'arbitrage ou de médiation.